

Cholet le 18 Décembre 2009

Information concernant la sécurité pour tous les propriétaires d'Eurostar

Bonjour,

Le 24 juin 2006 un pilote Danois et son passager retournaient vers le Danemark, suite à leur participation à une manifestation aéronautique en Suisse. Les deux occupants sans expérience de vol en montagne volaient avec une surcharge de masse, dans une zone des Alpes suisses redoutée pour ses très fortes turbulences et forts courants ascensionnels. Dans cette atmosphère turbulente, à une vitesse peut-être très supérieure à la vitesse de manœuvre, l'appareil a subi une rupture de l'aile ayant entraîné sa chute.

A la suite d'une analyse de l'appareil accidenté, les autorités Suisses ont conclu le 29 octobre 2009 à une fragilisation des renforts de longeron de l'aile, notamment due à la qualité de certains matériaux utilisés.

Parallèlement, une étude menée par un bureau de contrôle aéronautique indépendant, admet la probabilité sur cet appareil d'un écart de qualité entre les matériaux requis et les matériaux fournis par un sous-traitant.

A la date du 18 décembre 2009, un autre rapport de la « Light Aircraft Association » de République Tchèque confirme que la solidité de l'aile de l'Eurostar n'est pas mise en cause, mais admet la possibilité de matériaux utilisés défectueux.

Souhaitant appliquer le principe de précaution et attachant la plus grande importance à la sécurité de leurs clients, Evektor constructeur aéronautique certifié ISO 9001 et son distributeur français, mettrons en place une procédure de contrôle à CHOLET (49300 - LFOU). Ces contrôles systématiques pour les 92 Eurostar en France et en Belgique s'appliqueront à partir de Février 2010.

En attendant le contrôle de votre appareil, vous pourrez continuer à utiliser votre Eurostar dans **les limites restrictives d'utilisation**, indiquées par Evektor et publiées par une « CN » de la DGAC.

Nous vous invitons à consulter le bulletin sur le site internet www.evektor.fr

Nous vous contacterons à partir du 20 janvier 2010, pour vous informer des procédures mises en place par le constructeur, en vue de contrôler les matériaux utilisés sur votre longeron d'aile.

Enfin nous tenons à vous rappeler que depuis 1997, plus de 740 Eurostar volent dans le monde, certains ayant effectué plus de 4000 heures de vol, sans qu'aucun autre incident affectant la structure de l'appareil n'ait été rapporté.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et vous remercions de votre confiance.

Au nom d'Evektor

SARL Aero International - Evektor France

Le gérant, Emmanuel Laurent

Ps : Si vous n'êtes plus propriétaire de votre appareil, nous vous demandons de nous transmettre les coordonnées du nouveau propriétaire par retour de mail. Il y va de votre responsabilité !